



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....32  
 Pouvoirs.....09  
 Excusé..... 01  
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DÉCEMBRE 2025**

**N°2025-12-18 : DÉSIGNATION DES LAURÉATS DE LA TROISIÈME SESSION  
« COUP DE POUCE JEUNESSE 2025 »**

Le jeudi 11 décembre 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 28 novembre 2025.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	GUIMARAES Odette
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
BERNARD Anne	CHASSAIN Clément	BITATSI-TRACHET Françoise
MOULINAT-KERGOAT Hélène	DJABALI Sara	AÏDOUDI Salem
TRILLAUD Laurent	HAMZA Ali	

**Pouvoirs :**

CARRATALA Henri	à MARTIN Pierre-Yves
LE COZ Lucie	à MILOTI Donni
MICONNET Olivier	à MANTEL Serge
HERRMANN Marie-Catherine	à AOUATI Kheireddine
COLLET Marie-Madeleine	à ARNAUD Philippe
ADLANI Myriam	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

**Excusés :**

RENAULT Bernadette

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. BARATTA a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme MAKHLOUF rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et notamment son article 9-1 ;

Vu la délibération n°2019-05-22 du 23 mai 2019 portant création de la bourse aux projets dite « Coup de Pouce Jeunesse » à destination des Livryens âgés de 16 à 25 ans ;

Vu les délibérations n°2020-10-20 du 1er octobre 2020, n°2022-04-34 du 7 avril 2022 et n°2022-12-27 du 15 décembre 2022, portant successivement modification du règlement de la bourse aux projets dite « Coup de Pouce Jeunesse » à destination des Livryens âgés de 16 à 25 ans ;

Vu les contrats d'engagement à conclure entre la Commune et les porteurs de projets désignés par la Commission d'attribution ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 3 décembre 2025 :

Considérant la volonté de la Commune de soutenir les projets des Livryens âgés de 16 à 25 ans par l'attribution d'une bourse dans le cadre de l'opération « Coup de Pouce Jeunesse » :

Considérant les avis émis par la Commission consultative d'attribution des bourses du 1<sup>er</sup> octobre 2025 sur les 15 projets présentés ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les lauréats de la troisième session de l'année 2025 et d'allouer les crédits nécessaires au financement de leurs projets ;

Après en avoir délibéré :

À l'unanimité.

Article 1 : Approuve l'attribution d'une bourse « Coup de pouce jeunesse » aux lauréats ayant reçu un avis favorable de la part des membres de la Commission Consultative d'attribution des bourses qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025, selon les montants proposés par celle-ci :

Pour une aide au financement du permis B :

Madame SISSOKO Moussokoro

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Madame HADFF Anaïs

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Madame OULED KHACHROUM Léna

Accusé de réception en préfecture  
293-219001454202520112-DE

Date de réception préfectorale : 16/12/20

Monsieur NICOLAS Joris  
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Monsieur DIALLO Souleymane  
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Monsieur ZEROUALI Ilyes  
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Madame BOILEAU Camille  
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Monsieur MARGERIT Émeric  
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Madame SY Lexy  
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Madame NGANGUEN Alessandra  
Avis de la Commission Consultative : Défavorable – Ajournement : Motivations à retravailler

Monsieur MARZOUK Yasmine  
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Madame LAKROUNI Jinane  
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Monsieur STANOJEVIC Zlatko  
Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros

Monsieur ZIRARI Mohamed Amine  
Avis de la Commission Consultative : Défavorable – Ajournement : Motivations à retravailler

Pour les projets scolaire ou universitaire ou professionnel :

Madame COURAGEUX Laeticia  
Avis de la Commission Consultative : Favorable – Aide de 700 euros

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des contrats d'engagement à conclure avec les lauréats mentionnés à l'article 1 et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Précise que l'ensemble des crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Commune.

Annexe 1 : Avis émis par la commission consultative d'attribution des bourses qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 11 décembre 2025.

Jean-Pierre BARATTA  
Secrétaire de séance



Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental



**date de publication : le 17/12/2025**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20251216-2025-12-18-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Compte-rendu de la commission consultative  
« COUP DE POUCE JEUNESSE »  
- réunie le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 -**

**- Membres ayant voix consultative :**

**Présents :**

- Monsieur le Maire, Pierre-Yves MARTIN
- Madame Dounia MAKHLOUF, Adjointe au Maire en charge de la Jeunesse
- Monsieur Jean-Pierre BARATTA, Conseiller municipal délégué à la Vie Associative
- Madame Bernadette RENAULT, Conseiller municipal du groupe d'opposition

**Excusée :**

- Madame Kaïssa BOUDJEMAÏ, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires - Périscolaires – Extrascolaires et Réussite Éducative.

**- Personnels administratifs présents :**

- Monsieur Jérémy CONFETTI, Directeur de l'Éducation
- Madame Caroline ALI, Responsable Jeunesse
- Madame Chérifa SAÏ, Conseillère en Information Jeunesse, Service Jeunesse

**- Personnel administratif excusés :**

- Monsieur Sébastien PERAT - Directeur Général Adjoint
- Madame Linda MILI, Assistante administrative du Service Jeunesse

Des livryens âgés de 16 à 25 ans ont soumis des dossiers auprès du service jeunesse afin de solliciter un soutien financier pour leurs projets personnels.

Pour rappel, l'aide pouvant être accordée à chaque projet ne peut excéder 80% du budget total du projet avec un plafonnement à 1 000 euros maximum.

Certaines aides sont plafonnées en fonction du motif de la demande :

- o 700 euros pour les projets scolaires ou universitaires ou professionnels,
- o 600 euros pour les projets de passage du permis de conduire.

**15 dossiers de demandes de financements ont été soumis à l'instruction des membres de la commission consultative d'attribution des bourses, réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2025 :**

## **1. Projets d'obtention du permis B :**

Madame SISSOKO Moussokoro  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Madame HADEF Anaïs  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Madame OULEDKHACHROUM Léna  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Monsieur NICOLAS Joris  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Monsieur DIALLO Souleymane  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Monsieur ZEROUALI Ilyes  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Madame BOILEAU Camille  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Monsieur MARGERIT Émeric  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Madame SY Lexy  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Madame NGANGUEN Alessandra  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Défavorable - Ajournement : Motivations à retravailler

Monsieur MARZOUK Yasmine  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Madame LAKROUNI Jinane  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Monsieur STANOJEVIC Zlatko  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Favorable – aide de 600 euros

Monsieur ZIRARI Mohamed Amine  
Avis de la Commission Consultative :  
➤ Défavorable - Ajournement : Motivations sont à retravailler

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20251216-2025-12-18-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

## **2. Projet scolaire, universitaire ou professionnel :**

Madame COURAGEUX Laetitia

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 700 euros

### **OBLIGATIONS POUR LES BENEFICIAIRES :**

- **Justifier de l'aboutissement du projet**

La commune procède au versement des aides à chaque bénéficiaire ayant transmis préalablement au service jeunesse les justificatifs nécessaires (factures...) attestant de son inscription ou le lancement de son projet soutenu 45 jours après la date de réunion de la commission consultative.

**Le versement des aides sera octroyé aux bénéficiaires une fois les heures citoyennes réalisées** (délai maximum de 6 mois à compter de la date butoir de la session de candidature).

Passé ces délais, le porteur du projet perdra le bénéfice de l'aide financière accordée.

- **La contrepartie citoyenne (hors projet solidaire ou citoyen)**

Chaque porteur de projet soutenu dans le cadre du dispositif « coup de pouce jeunesse » s'engage à donner de son temps à titre bénévole pour des manifestations municipales ou auprès d'associations locales à hauteur de :

- 20h pour un soutien compris entre 100 € et 499 €,
- 30h pour un soutien compris entre 500 € et 699 €,
- 40h pour un soutien compris entre 700 et 1 000 €.

La réalisation de ces heures citoyennes conditionne le versement de l'aide financière délibérée.